

## DOSSIER : L'AMIANTE A L'HOPITAL



### CHU de Caen : une réglementation bafouée depuis dix ans

Alertés par des agents du centre hospitalier, deux militants de l'Andeva et du Comité Anti-Amiante de Jussieu, ont découvert en octobre dernier une situation inimaginable dans le CHU de Caen. Suite à leur intervention, les travaux de désamiantage pourtant obligatoires depuis des années devraient commencer au printemps. Au moins six salariés présentent des pathologies liées à l'amiante.

L'affaire de l'amiante de l'hôpital de la Côte de Nacre est pour le moins surprenante. L'un des plus grands centres hospitalo-universitaires de France, dont le service de médecine du travail s'est spécialisé dans les pathologies professionnelles liées à l'amiante, serait un des bâtiments les plus dangereux quant au risque amiante. Cette tour de béton, construite dans les années 70, domine du haut de ses 100 mètres l'agglomération caennaise. Et l'amiante est présente à tous les étages de cette énorme bâtisse : flocages dans les locaux techniques,

faux plafonds en progypsol (plâtre amianté) dans les services accueillant les patients, calorifugeages dans les tuyauteries...

Selon les chiffres de la Direction de l'hospitalisation et des soins, la surface totale amiantée du CHU de Caen représenterait au moins 175 000 m<sup>2</sup>.

Dans cette immense bâtisse vieillissante et truffée d'amiante, aucune évaluation sérieuse des risques ne semble avoir été faite.

# DOSSIER CHU DE CAEN :

C'est un technicien responsable de la sécurité sur le CHU, Serge Vautier, qui s'est le premier alarmé de la dégradation des flocages d'amiante du 23<sup>ème</sup> étage, l'étage qui abrite les nombreuses installations techniques du CHU. Soucieux d'alerter ses collègues et l'opinion publique, Serge Vautier a réalisé et mis en ligne des vidéos éducatives de l'hôpital.

## Des flocages très dégradés

Contactés par cet agent ainsi que par le syndicat CFDT de l'hôpital, Michel Parigot et Marie-José Voisin sont allés vérifier par eux-mêmes l'ampleur du problème. En octobre, ils effectuent, sans prévenir la direction, une inspection, de nuit, du CHU.

A l'étage technique, le spectacle est stupéfiant. Le sol est jonché de débris de flocage, ils forment par endroits un véritable tapis à force d'être piétinés par les techniciens chargés de la maintenance. Dans les lieux de passage fréquents se sont même formés des chemins qui ressemblent à des sentiers tracés dans la neige !

Médusés, ils apprennent que les techniciens ne bénéficient que de simples masques jetables pour toute protection. Pourtant, les conditions leur semblent être celles d'un véritable chantier de désamiantage mal entretenu. Et ce n'est pas tout. Car dans les services accueillant les patients, ils constatent que le progypsol est entaillé à de nombreux endroits pour placer les fixations. Dans les gaines des couloirs, les calorifugeages en amiante des tuyauteries sont parfois coupés.

Aucune signalisation ne prévient de la présence d'amiante, aucune consigne n'est affichée. Les interventions des techniciens au 23<sup>ème</sup> étage sont celles qui présentent le risque maximum, mais toutes les interventions dans les gaines techniques et faux plafonds des services de soins sont susceptibles de provoquer des expositions conséquentes.

Qui plus est, Serge Vautier affirme que le système de désenfumage de



*Le flocage du plafond se décolle par pans entiers*

# Choses vues d'une au 23<sup>e</sup>



*Un fragment du flocage tombé du plafond reste coincé entre deux tuyaux.*



*Les chocs répétés contre un pilier ont fait tomber des morceaux du flocage qui l'entourait*

# L'AMIANTE A L'HOPITAL

vues  
lors  
visite  
étage



*Pluie de morceaux d'amiante  
sur un chemin de câbles*



*Débris d'amiante tombés  
sur le sol*



*Les passages des techniciens de maintenance  
ont tracé des chemins comme dans la neige*

l'hôpital enverrait à tous les étages les fibres cancérogènes.

Dès le lendemain, une réunion se tient avec les organisations syndicales, au cours de laquelle Michel Parigot présente les résultats de son inspection et analyse les risques encourus par les personnels. La décision est alors prise de déclencher une procédure de "danger grave et imminent", ce qui sera fait le 26 octobre. Les syndicats sollicitent Michel Parigot comme expert.

Réuni en session extraordinaire, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) adopte quelques jours plus tard des mesures urgentes pour protéger les intervenants du 23<sup>ème</sup> étage: port de masques à ventilation assistée avec combinaisons et surbottes, mise en place de sas avec douche, signalisation du danger, formation des agents au risque de l'amiante.

A ce jour six techniciens du CHU ont des plaques pleurales reconnues en maladies professionnelles.

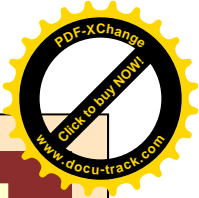
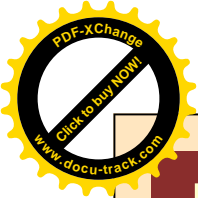
Michel Parigot et Marie-José Voisin demandent au ministre de la santé d'entreprendre une action immédiate sur le CHU de Caen. Ils mettent en ligne leurs clichés sur le site internet du Comité Anti Amiante et préviennent les journalistes.

Mi décembre, Le Monde et le Canard Enchaîné révèlent l'affaire. Des travaux sont enfin diligentés en urgence pour nettoyer et désamianter l'étage le plus à risque du bâtiment.

## **Des travaux repoussés d'année en année**

« Le diagnostic effectué en juin 1997 indiquait déjà que le flocage était "en très mauvais état" et qu'il convenait de procéder à des "travaux impératifs et immédiats" », souligne Michel Parigot.

Selon les associations, il est évident que le CHU n'a pas respecté la réglementation de février 1996 qui impose de protéger la population mais aussi les travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.



# DOSSIER : L'AMIANTE A L'HOPITAL

Les représentants du personnel de l'hôpital affirment de leur côté s'être inquiétés à plusieurs reprises du danger. *"Nous connaissions le danger, nous le dénoncions, mais la direction nous répondait que le désamiantage était infaisable"*, explique Philippe Saint-Clair, secrétaire du syndicat CGT et élu au CHSCT. *« La direction engageait des procédures d'appel d'offres, puis évoquait des difficultés techniques et le dossier s'enlisait"*, poursuit-il. Quelques travaux ont été pourtant effectués pendant ces dix dernières années. Dans les services, le personnel parlait de l'amiante, s'inquiétait. *« La direction a toujours eu un discours très rassurant*», renchérit de son côté Nelly Jean, élue CFDT au CHSCT. Qui plus est, le médecin du travail d'un CHU pourtant spécialisé dans les cancers professionnels de l'amiante n'a semble-t-il jamais alerté le personnel. *« Il nous disait qu'il n'y avait pas plus de particules d'amiante dans l'air de l'hôpital que sur la place de la ville »*, se souvient Philippe Saint-Clair.

Avant l'intervention de Michel Parigot, les représentants syndicaux ne disposaient pas de l'expertise suffisante pour prendre la mesure du danger, d'autant que les mesures d'empoussièrément communiquées par la direction ne dépassaient pas les normes réglementaires.

En décembre dernier, la direction de l'hôpital a tenté en vain de repousser les travaux pourtant obligatoires en demandant une nouvelle dérogation au préfet. Le syndicat CFDT du Calvados, administré provisoirement par Pascal Bretonnière de la fédération syndicale, n'a pas supporté ce défilement devant les responsabilités. Une plainte contre X a été déposée début mars par le syndicat au parquet de Paris pour danger grave et imminent portant préjudice à la

santé des agents du CHU. *« Les directions successives n'ont jamais été enthousiastes pour conduire les travaux nécessaires. Cette situation perdure déjà depuis trop longtemps*», dénonce Pascal Bretonnière.

## Une enveloppe de 6 millions d'euros du ministère

La mobilisation associative et syndicale, mais aussi la pression médiatique, ont visiblement porté leurs fruits. Un nouveau directeur, Joël Martinez, a été nommé en



*Peluches dégradées après découpe du calorifuge dans une gaine technique d'un service du CHU*

février dernier au CHU, le précédent étant appelé à d'autres fonctions. Et de l'avis des organisations syndicales, ce nouveau directeur semble prendre le problème de l'amiante au sérieux. *« Les crises ont la vertu d'accélérer les décisions »*, commente Joël Martinez. *« Nous venons de recevoir 6 millions d'euros du ministère pour commencer les premiers travaux »*, indique-t-il.

Se refusant à mettre en cause ses prédécesseurs, le nouveau directeur de l'hôpital souligne que le CHU avait financé jusqu'alors les travaux de désamiantage sur ses seuls deniers. Ces opérations auraient coûté au CHU 1,6 millions d'euros alors que celui-ci rencontre des difficultés, comme nombre d'hôpitaux publics, à assurer son fonctionnement avec les budgets qui lui sont alloués.

*« Surtout, les opérations de désamiantage dans un hôpital comme le notre sont effroyablement complexes »*, insiste Joël Martinez.

L'hôpital de la Côte de Nacre accueille chaque année plus de 57 000 patients dont 20 000 en urgence. *« Il est impensable d'envoyer tous ces patients à Cherbourg, au Havre ou à Paris. L'hôpital doit continuer à tourner avec ses ressources et ses moyens »*, continue-t-il. *« Le CHU n'a pas d'équivalent. Et personne ne nous donne d'avis, nous dit ce qu'il faut faire »*.

Dans l'immédiat, le directeur assure que les travaux les plus urgents, au niveau 23, doivent commencer dès le mois d'avril. Plusieurs entreprises ont été consultées, et un maître d'œuvre a été retenu. Certaines installations techniques seront transférées au niveau 22, le temps que l'étage à risque soit désempoussiéré, confiné puis totalement désamianté.

Ce chantier lourd devrait durer au minimum un an. La direction estime que le désamiantage complet de l'hôpital coûtera des sommes colossales, de l'ordre de 100 millions d'euros. *« La construction d'un autre CHU ne doit pas être écartée, mais c'est une affaire d'au moins 12 ans en battant tous les records »*, ajoute Joël Martinez.

Si le CHU de Caen est l'hôpital le plus amiante de France, de nombreux établissements de soins sont concernés par la gestion du risque amiante. En 2005, la DHOS a identifié 62 établissements avec flocages, calorifugeages ou faux plafonds à base d'amiante fortement dégradés et ayant une obligation de travaux. Seuls une vingtaine de ces établissements ont déclaré avoir effectué les travaux obligatoires ou être en cours de travaux.

**Joëlle Maraschin**